

Banques, rendez l'argent !

Class action. Les établissements doivent reverser aux emprunteurs les intérêts perçus sur les assurances.

PAR AZIZ ZEMOURI

Actioncivile.com, le site Internet créé par l'avocat Jérémie Assous et Jérémie Oinino, ancien de HEC, a entrepris de faire payer les banques avec pour seules armes la loi et l'action de groupe, ou *class action*. Depuis 1965, les banques sont censées reverser à leurs clients une partie des bénéfices qu'elles ont engrangés grâce aux assurances-emprunteurs auxquelles ceux-ci sont obligés de souscrire lorsqu'ils contractent un prêt. Mais elles ne l'ont jamais fait. «*La participation aux bénéfices est de droit pour tous les clients*», assure Jérémie Assous. Ceux qui ont emprunté entre 1996 et 2012 ont jusqu'au 23 juillet 2014 pour réclamer leur dû. Montant de la dot: 16 milliards d'euros. Selon l'association de consommateurs Que Choisir, en pointe dans ce combat, les banques doivent à leurs clients 11,5 milliards d'euros pour les crédits immobiliers contractés entre 1996 et 2005 et 4,5 milliards pour les crédits à la consommation.

Le Conseil d'Etat, en juillet 2012,



a ordonné aux banques de restituer à leurs clients les intérêts sur les assurances-emprunteurs. Jusqu'à présent, les banques sont restées sourdes en dehors de quelques notables exceptions, notamment en faveur de leurs employés. Au contraire de la très libérale Grande-Bretagne, où les établissements bancaires confrontés aux mêmes revendications ont dû rembourser près de 10 milliards d'euros à leurs clients emprunteurs entre 2010 et 2012. En France, désormais, avec l'action de groupe, la pression monte sur les banques. Actionci-

Audace. Jérémie Oinino (assis) et l'avocat Jérémie Assous, les fondateurs du site actioncivile.com.

vile.com a entrepris de rassembler tous les clients-emprunteurs. «*Nous avons reçu 30 000 dossiers. Ce qui représente près de 80 millions d'euros de remboursement*, affirme M^e Assous. *Deux mille emprunteurs nous saisissent chaque jour.*»

Les duettistes Assous-Oinino ont déjà monté des coups audacieux. Ils ont créé l'an dernier demanderjustice.com, une plateforme Internet qui permet aux justiciables d'estimer en justice à moindres frais. En un clic, l'affaire se retrouve illico devant les tribunaux. Ils ont été poursuivis par l'ordre des avocats, mais la justice n'a rien trouvé d'illégal à la concurrence libre et non faussée entre Internet et les cabinets.

Révolutionnaire. Pour s'attaquer aux banques, les deux larrons ont obtenu le renfort de ténors du barreau: Eric Dupont-Moretti, Hervé Témime, Thierry Lévy ou Thierry Herzog: «*C'est une initiative révolutionnaire*, plaide le pénaliste Dupont-Moretti. *Le pot de terre peut enfin gagner contre le pot de fer! Désormais, les entreprises devront prendre ce risque en compte. Elles ne pourront plus se moquer de leurs clients.*»

Les établissements de crédit vont être contactés à partir du 23 juin: les avocats leur feront parvenir les dossiers par tranche de 5 000 demandes. «*Si elles ne nous répondent pas au bout de trois jours en vue d'une médiation, nous nous en remettons à la justice. Nous établirons donc 15 000 assignations*», lance Jérémie Assous. Si, pour rejoindre l'action de groupe, l'inscription est gratuite, en revanche les fondateurs du site se rémunèrent en percevant 15 % de chaque indemnité reçue. Quatre millions de personnes peuvent prétendre récupérer une partie du magot des banques. Contactée, la Fédération bancaire française n'a pas répondu à nos sollicitations ■

VIRGINIE CLAVIERES/PARIS MATCH/SCOOP - GUILLAUME BONNEFONT/IPS - STEPHAN GLADIEU/CHALLENGES-REA - DENIS/REA - CORENTIN FOHLEN/JDD/SIPA

Des ténors du barreau en renfort



Eric Dupont-Moretti



Hervé Témime



Thierry Lévy



Thierry Herzog

Saccomano refait le Mondial

► L'émission quotidienne en direct sur **Le Point.fr**

Du 12 juin au 13 juillet de 12h30 à 13h.

Avec la participation de Jérôme Rothen et Bruno Derrien pour leur expertise et leur franc-parler.

#Sacco2014

Dans Saccomano refait le Mondial, toutes les vérités sont bonnes à dire.

Avec Dailymotion

